



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2012

L'an deux mille douze, le vingt deux mars, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55  
 Nombre de Présents : 44  
 Nombre de votants : 44  
 Date de la Convocation : 12 mars 2012

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

### Vote des comptes administratifs

#### \* CRECHE

Suite au comblement du déficit de fonctionnement 2011 de la crèche par un virement du budget principal de 13 974.13 €, l'exercice 2011 se solde par un résultat de fonctionnement nul (ni excédent, ni déficit).

Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice (1)	1 019.30	4 990.15	218 558.26	218 558.26	219 577.56	223 548.41
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>3 970.85</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>3 970.85</i>
Résultats reportés (2)	13 889.50		0	0	13 889.50	
<b>TOTAUX (1+2)</b>	<b>14 908.80</b>	<b>4 990.15</b>	<b>218 558.26</b>	<b>218 558.26</b>	<b>233 467.06</b>	<b>223 548.41</b>



<i>Résultats de clôture</i>	<i>9 918.65</i>			<i>0</i>		<i>9 918.65</i>
-----------------------------	-----------------	--	--	----------	--	-----------------

	RESULTAT CA 2010	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2011	RESTES A REALISER 2011	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	- 13 889.50		3 970.85		- 9 918.65
FONCTIONNEMENT	0		0		0

Considérant le résultat global du budget crèche, on constate un déficit de 9 918.65 € affecté en dépense d'investissement au compte 001.  
Pas de résultat de fonctionnement à affecter.

**\* RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

Suite au comblement du déficit de fonctionnement 2011 du RAM par un virement du budget principal de 11 800.65 €, l'exercice 2011 se solde par un résultat de fonctionnement nul (ni excédent, ni déficit).

Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	2 813.24	1 560.08	40 998.09	40 998.09	43 811.33	42 558.17
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 253.16</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 253.16</i>	



Résultats reportés	2 354.72		0	0	2 354.72	
<b>TOTAUX</b>	<b>5 167.96</b>	<b>1 560.08</b>	<b>40 998.09</b>	<b>40 998.09</b>	<b>46 166.05</b>	<b>42 558.17</b>
<i>Résultats de clôture</i>	<i>3 607.88</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 607.88</i>	

	RÉSULTAT CA 2010	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	RESTES A REALISER 2011	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTATS
INVESTISSEMENT	- 2 354.72		- 1 253.16		- 3 607.88
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Considérant le résultat global du budget RAM, on constate un déficit de 3 607.88 € affecté en dépense d'investissement au compte 001. Pas de résultat de fonctionnement à affecter.

**\* PORTAGE DE REPAS**

Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice (1)	0	6 167.00	80 061.60	92 822.11	80 061.60	98 989.11
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>6 167.00</i>		<i>12 760.51</i>		<i>18 927.51</i>



Résultats reportés (2)		3 548.00		30 804.51		34 352.51
<b>TOTAUX (1+2)</b>	<b>0</b>	<b>9 715</b>	<b>80 061.60</b>	<b>123 626.62</b>	<b>80 061.60</b>	<b>133 341.62</b>
<i>Résultats de clôture</i>		<i>9 715</i>		<i>43 565.02</i>		<i>53 280.02</i>

	RESULTAT CA 2010	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2011	RESTES A REALISER 2011	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	3 548		6 167	0 €	<b>9 715</b>
FONCTIONNEMENT	30 804.51		12 760.51	0 €	<b>43 565.02</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, en l'espèce via une recette de 6 167 € au 001), il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011</b>	<b>43 565.02 €</b>
<i>Affectation obligatoire :</i>	0€
Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	<b>43 565.02 €</b>
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	43 565.02 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011</b>	<b>0.00 €</b>

Libellés	Investissement en €		Fonctionnement en €		Ensemble en €	
	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice (1)	191 569.20	207 068.07	1 661 793.79	1 770 123.42	1 853 362.99	1 977 191.49
<i>Résultat de l'exercice</i>		<i>15 498.87</i>		<i>108 329.63</i>		<i>123 828.50</i>
Résultats reportés (2)		19 459.79		1 521 051.63		1 540 511.42
<b>TOTAUX (1+2)</b>	<b>191 569.20</b>	<b>226 527.86</b>	<b>1 661 793.79</b>	<b>3 291 175.05</b>	<b>1 853 362.99</b>	<b>3 517 702.91</b>
<i>Résultats de clôture</i>		<i>34 958.66</i>		<i>1 629 381.26</i>		<i>1 664 339.92</i>

	RESULTAT CA 2010	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2011	RESTES A REALISER 2011	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	19 459.79		15 498.87		<b>34 958.66</b>
FONCTIONNEMENT	1 521 051.63		108 329.63		<b>1 629 381.26</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, en l'espèce via une recette de 34 958 € au 001), il est proposé d'affecter le résultat comme suit :



EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	1 629 381.66€
<i>Affectation obligatoire :</i> Comblement du déficit d'investissement (compte 1068)	0 €
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	1 629 381.66 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (recette au 002)	1 629 381.66 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2011	0.00 €

### 1) Vote des comptes de gestion

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

*Le Conseil Communautaire déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2011 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

### 2) Vote des contributions directes 2012

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales en 2012. Les ressources correspondantes seront les suivantes :*



	Base d'imposition de 2011	Taux d'imposition de 2011	Base d'imposition Prévisionnelle 2012	Taux d'imposition de 2012	Produit fiscal de référence 2011 en €
Taxe d'habitation	8 698 268	4.02	8 895 000	4.02	357 579
Taxe foncière (bâti)	5 610 598	3.73	5 828 000	3.73	217 384
Taxe foncière (non bâti)	839 808	6.33	851 800	6.33	53 919
Cotisation Foncière des Entreprises	1 239 332	3.98	1 348 000	3.98	53 650
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>					<b>682 532</b>

### 3) Présentation des budgets primitifs

Le Président précise que l'administration fiscale vient d'imposer la création d'un budget annexe soumis à la M4 pour le suivi de la Gouillette (service considéré comme un service public industriel et commercial par les impôts et ne relevant pas de la M14). Un budget annexe spécifique a donc été créé pour suivre les écritures liées à cette opération.

*Après s'être fait présenté les budgets, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les budgets annexes crèche, RAM, portage de repas, Gouillette ainsi que le budget principal.*

### 4) Résidences adaptés aux séniors

Considérant la volonté intercommunale d'aménager des logements adaptés pour seniors sur l'ensemble du territoire intercommunal ; vu l'opportunité de développer un partenariat avec l'OPH Dole du Jura Habitat pour conduire ce projet d'envergure, le Président sollicite mandat du Conseil Communautaire pour mener à bien toutes les démarches nécessaires à la réussite de ce projet. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, réaffirme sa volonté de développer ce type d'habitat sur le territoire ; autorise le Président à signer tout document et convention à intervenir avec l'OPH Dole du Jura Habitat ; donne mandat au Président pour mener à bien toutes les démarches nécessaires à la réussite de ce projet, notamment le lancement de toutes études nécessaires à la réalisation de ce projet.*



#### 5) Réhabilitation des casernes des pompiers du territoire

Vu la prise de compétence, en septembre 2007, visant à prendre en charge le coût de la modernisation du centre d'incendie et de secours de Chaussin. Considérant, les études réalisées pour estimer les travaux nécessaires à cette réhabilitation dont le coût est évalué à 450 000 € HT. La participation de la Plaine Jurassienne à cette opération d'aménagement est fixée à 50% du coût total hors taxe, soit 225 000 €. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le financement de cette opération via une subvention d'équipement versée au SDIS, les crédits correspondants ont été inscrits au budget principal à l'article 20418 ; autorise le Président à signer tout acte, document ou marché inhérent à l'exécution de la présente délibération.*

#### 6) Divers

- Ordures ménagères : admission en non valeur : *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'admission en non valeur de 6 233.71 €.*

- Frontons sportifs : vu les critères de sélection d'implantation de frontons sportifs sur le territoire de la communauté des communes, vu la demande de la commune de Les Essards ; *le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à acquérir un fronton sportif pour cette commune d'un montant de 8 242.50 € HT l'unité.*

- Développement de l'éolien : lancement d'une étude de faisabilité zone de développement : Dans le cadre de la directive européenne sur l'électricité renouvelable adoptée en septembre 2001, la France et l'Union Européenne ont affirmé leur volonté politique de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique.

La loi d'orientation de la politique énergétique du 13 juillet 2005 a introduit le principe de création de Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) permettant aux installations éoliennes qui y sont situées de bénéficier de l'obligation d'achat par EDF. L'élaboration de ces zones conditionne le raccordement électrique des parcs éoliens au réseau de distribution public. Les ZDE sont arrêtées par le Préfet.

Suite à la visite du parc éolien par les élus du territoire, le Président rappelle au conseil communautaire l'opportunité de développer un projet éolien sur la Plaine Jurassienne. Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un développement raisonné et communautaire de l'énergie éolienne et qu'il est incontournable, avant tout développement de projet, de déposer auprès de la Préfecture une demande de création de Zone de Développement de l'Eolien (ZDE). Vu l'article 10-1 de la Loi N°2000-108 du 10 février relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité





introduit par la loi N°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique. Considérant que la société EOLES RES propose d'effectuer à ses frais une étude de faisabilité détaillée de la ZDE à l'échelle intercommunale.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de lancer une étude de faisabilité pour l'implantation d'éoliennes sur la Communauté de Communes. Cette étude permettra d'analyser les données techniques, urbanistiques, environnementales, économiques et paysagères. Elle visera à orienter les choix en matière d'implantation de parcs éoliens à l'échelle du territoire ; autorise la société EOLES RES à effectuer une étude de faisabilité détaillée ZDE sur son territoire. Cette étude n'entraînera aucun engagement financier pour la collectivité.*

